



8 janvier 2019

Communiqué

La Ville d'Ornans met à disposition des Ornans un registre ouvert aux contributions volontaires

La Mairie d'Ornans s'appuie sur la position de l'Association des Maires de France qui appelle les communes à être « actrices » du débat mais pas organisatrices.

Dans les circonstances actuelles marquées par la crise sociale, la Mairie d'Ornans met à disposition dès ce lundi 7 janvier un registre qui vise, bien sûr, à recueillir les doléances des Ornans mais aussi leurs idées, leurs opinions, leurs projets.

Le registre émane de la volonté de la Ville de recueillir des contributions volontaires afin d'alimenter et de participer au débat public.

Le registre est disponible au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville (à l'entrée à droite) de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, du lundi au vendredi. Il sera ensuite transmis à la Préfecture du Doubs.

La Mairie d'Ornans met en place cette démarche en lien avec la position de l'AMF qui informe dans un communiqué qu'elle a « *entendu l'appel lancé aux maires afin qu'ils contribuent à l'organisation du débat national* ». L'AMF précise que les municipalités « *sont présentes quotidiennement auprès des Français et (...) gardent leur confiance* », elles restent « *disponibles* » pour « *faciliter le dialogue* ». L'association insiste tout de même sur le fait que les communes ne sauraient porter une responsabilité qui n'est pas la leur.

Contact presse : Claire Bouvet, chargée de communication de la Ville d'Ornans
Tel : 03 81 62 40 30 – courriel : claire.bouvet@ornans.fr